



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 Septembre 2005

N° 2005-01

### Nombre de Délégués

En exercice : 38  
 Présents : 36 puis 35  
 Votants : 36 puis 35  
 Suffrages  
 exprimés : 36 puis 35  
 Acte rendu  
 exécutoire après  
 dépôt en Préfecture,  
 Le

Le Président,

Gérard ROCTON

*L'an deux mille cinq, le huit Septembre à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 1<sup>er</sup> Septembre se sont réunis à "Espace Coëvrans" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.*

### L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> Juillet 2005
- Enfance Jeunesse :
  - ❖ "Suspension" de la signature du contrat temps libre (courrier de la CAF)
  - ❖ Modalités de mise en place des Centres de Loisirs Sans Hébergement en octobre 2005
- Développement Economique :
  - ❖ Atelier n° 1 : Parc d'Activités Raoul Vadepiéd
- Finances :
  - ❖ Décision modificative n° 2
  - ❖ Délibérations et exonérations fiscales
  - ❖ Portail AMF (Association des Maires) pour marchés publics
- Aménagement du territoire :
  - ❖ Etude des déplacements interurbains dans le Pays d'Evron
  - ❖ Liaison piétonne, cycliste et équestre Evron → Site du Gué de Selle
  - ❖ Energies renouvelables
- Services à la personne :
  - ❖ Secours Alimentaire : Compte rendu de la réunion de la commission n° 3 du 04 juillet 2005
  - ❖ Convention Mission Locale Emploi
- Contrat Territorial Unique CTU :
  - ❖ Lancement du CTU sur le territoire du SVET
- Ressources Humaines :
  - ❖ Modification du tableau des effectifs
  - ❖ Recrutement de personnel pour le fonctionnement des Centres de Loisirs
  - ❖ Indemnités astreintes – déplacement et mission du personnel
  - ❖ Contrats de travail aidés – Autorisation de création
    - CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)
    - CA (Contrat d'Avenir)
- Questions diverses :
  - ❖ Prochaine réunion des industriels
  - ❖ Photographies aériennes

La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 1<sup>er</sup> Septembre 2005, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

Mr ROCTON Gérard – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;  
Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;  
Mrs NICOLAS - ROCTON A. – Mmes FOMBERTASSE (déléguée suppléante remplaçant Mr LATASTE) – DUCHEMIN – BOURGOIN – FROISSARD – Mrs VAYER – GEORGEL – ROGER – AVANNIER – CHARDRON – Mme CHARDRON (déléguée suppléante remplaçant Mr RENARD) (EVRON) ;  
Mrs HOUSSET – ALLAIN (délégué suppléant remplaçant Mr HAMELIN) (LIVET EN CHARNIE) ;  
Mme ROBERT – Mr BESSIN (MEZANGERS) ;  
Mrs LEMONNIER - CLIMENT (NEAU) ;  
Mrs BOISBOUVIER – KUDRNOVSKI (délégué suppléant remplaçant Mr MASSON) – TALVARD (délégué suppléant remplaçant Mr MAUDET) (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;  
Mmes LORY – RENARD – Mrs DARDENNES – VAILLANT (délégué suppléant remplaçant Mr BEGHIN) (STE GEMMES LE ROBERT) ;  
Mrs ROCHE – ROSSIGNOL (ST GEORGES SUR ERVE);  
Mrs BOURDIN J.P. - FOUCAULT – HAMOND – Mme DESLAURIERS (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mr LATASTE (remplacé par Mme FOMBERTASSE) (Evron) ;
- ◆ Mr RENARD (remplacé par Mme CHARDRON) (Evron) ;
- ◆ Mr HAMELIN (remplacé par Mr ALLAIN) (Livet en Charnie) ;
- ◆ Mr PAILLEUX (Mézangers) ;
- ◆ Mr HEURTEBIZE (Neau) ;
- ◆ Mr MASSON (remplacé par Mr KUDRNOVSKI) (St Christophe du Luat) ;
- ◆ Mr MAUDET (remplacé par Mr TALVARD) (St Christophe du Luat) ;
- ◆ Mr BEGHIN (remplacé par Mr VAILLANT) (Ste Gemmes le Robert) ;

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Monsieur Christophe ROSSIGNOL de St Georges sur Erve.**

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN quitte la réunion à 21 H 15.

◆.....◆

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**du 1<sup>er</sup> Juillet 2005**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2005.

**Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2005 est adopté à l'unanimité.**

## ENFANCE JEUNESSE

### **☞ "Suspension" de la signature du contrat temps libre (courrier de la CAF)**

Monsieur J.P BOURDIN, Vice-Président rappelle tout d'abord aux membres du Conseil Communautaire que la signature du Contrat Temps Libre avec la C.A.F et la M.S.A était initialement prévue le 16 Septembre.

Il informe ensuite les membres du Conseil Communautaire que dans le courant du mois d'Août, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F) a demandé aux organismes locaux de ne pas signer pour l'instant de nouveaux Contrats Temps Libres ou de renouvellement de contrat incluant un développement. En effet, de nouvelles orientations doivent être définies afin que les signatures de tels contrats soient compatibles avec le contexte budgétaire et financier. Les services de la C.N.A.F travaillent à la définition rapide de nouvelles règles qui devraient être validées par la commission d'action sociale du Conseil d'administration de la C.N.A.F, à l'automne. Il est précisé que pour une année complète le financement susceptible d'être apporté par le contrat temps libre est environ de 120 000 €

Monsieur le Vice-Président précise également que les membres de la Commission "Enfance Jeunesse" et de la "Commission Permanente", après avoir vivement regretté cette prise de position de la CNAF, notifiée au mois d'Août à moins d'un mois de la signature prévue du Contrat Temps Libre, ont émis un avis favorable à la poursuite du processus engagé dans le cadre de notre politique "Enfance Jeunesse", et notamment à la mise en place des Centres de Loisirs.

Monsieur le vice-Président rajoute que la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne souhaite mettre tout en œuvre pour honorer les engagements pris vis-à-vis de la Communauté de Communes, et pour tenir compte des efforts entrepris en matière d'intégration de ce projet à l'échelle intercommunale.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

- **DECIDE** à l'unanimité de poursuivre la mise en place des Centres de Loisirs sur le Territoire tels qu'ils étaient prévus initialement.

### **☞ Modalités de mise en place des Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H)**

Monsieur J.P BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission présente les différents aspects de ce dossier de mise en place des Centres de Loisirs Sans Hébergement qui se résumant de la manière suivante :

Le démarrage est prévu le mercredi 05 octobre, dans les lieux suivants :

- 1 centre de loisirs à ST CHRISTOPHE DU LUAT (locaux municipaux)
- 1 centre de loisirs à VOUTRE (locaux municipaux)
- 1 centre de loisirs à MEZANGERS (site du Gué de Selle)

Le soutien financier apporté au Centre de loisirs de la Valaisière à EVRON géré par le centre socio culturel de la Boule d'Or démarrera le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### Inscription des enfants

- la diffusion de l'information se fera dans les écoles (affiches + 1 tract par enfant), les mairies, les points lecture, les petits commerces et l'OTSI d'Evron
- la proposition de tarifs est la suivante :

- accueil garderie :	0,38 € / ½ heure (4 ½ heures/ jour)
- journée Centre de Loisirs :	4,90 € (ressortissant CAF et MSA)
- demi-journée Centre de Loisirs :	2,60 € (ressortissant CAF et MSA)
- repas :	2,84 €

Ces tarifs correspondent a ceux actuellement appliqués au Centre de Loisirs de la Valaisière à Evron.

Madame BOURGOIN souligne, à ce propos, que les tarifs du Centre de Loisirs de la Valaisière seront augmentés prochainement.

- Le fonctionnement est prévu : tous les mercredis et toutes les petites vacances + Juillet (excepté les vacances de Noël qui sont généralement peu fréquentées).
- Les horaires d'ouverture sont prévus comme suit :
 

08 H 00 – 09 H 00	Garderie péri CLSH
09 H 00 – 09 H 30	Accueil des enfants et arrivée du transport collectif
09 H 30 – 12 H 30	Centre de Loisirs
12 H 30 – 13 H 45	Repas
13 H 45 – 17 H 30	Centre de Loisirs
17 H 30 – 18 H 30	Garderie péri CLSH

L'embauche du 1<sup>er</sup> animateur se fait ¼ d'heure avant. Une ouverture dès 7 h 30 sera peut-être à prévoir ces horaires devront être adaptés aux besoins enregistrés localement.

### Transport : 3 circuits de transport pour desservir les centres

Le transfert sera organisé et pris en charge par la CCPE d'agglomération en agglomération.

→ ST CHRISTOPHE DU LUAT : Châtres la Forêt – Livet en Charnie - Neu

→ VOUTRE : St Georges sur Erve – Assé le Bérenger

→ GUE DE SELLE : Ste Gemmes le Robert - Mézangers

## Locaux

### *Mise à disposition des locaux*

- Les locaux seront mis à disposition pour les communes d'accueil et une convention de mise à disposition de ces locaux en fixera les modalités ainsi qu'une convention pour les travaux de nettoyage à l'issue de la journée de fonctionnement du centre de loisirs.

La prise en charge des frais de consommation d'eau, d'électricité, chauffage, téléphone est supportée par la collectivité d'accueil, propriétaire du bâtiment.

## Personnel

Centre de Loisirs \ Personnel	CENTRE DE LOISIRS DE ST CHRISTOPHE DU LUAT (prévu 32 enfants maximum)	CENTRE DE LOISIRS DE VOUTRE (prévu 36 enfants maximum)	CENTRE DE LOISIRS DU GUE DE SELLE A MEZANGERS (prévu 36 enfants maximum)
Adjoint d'animation Directeur de Centre  Titulaire BAFD	Agent en poste à la mairie de St Christophe Mise à disposition CCPE temps Centre de Loisirs	Agent contractuel (en complément d'1/2 poste de surveillant de collège)	Agent CCPE Affectation pendant la période de fermeture du Jardin Aquatique
Animateur  Titulaire BAFA	Agent contractuel titulaire du BAFA	Agent contractuel titulaire du BAFA	Agent contractuel titulaire du BAFA
2 <sup>ème</sup> animateur en fonction de l'effectif supérieur à 24 enfants  Titulaire BAFA	<i>en attente de précision sur le nombre d'enfants</i>	<i>en attente de précision sur le nombre d'enfants</i>	Agent CCPE Affectation pendant la période de fermeture du Jardin Aquatique

## Matériel

Tout le matériel d'animation, mobilier et petit matériel est pris en charge financièrement par la CCPE.

## Restauration

La cantine de la commune d'accueil devra fonctionner pendant les jours d'activités du Centre de Loisirs et les repas seront pris dans les locaux de la cantine :

- St Christophe du Luat : 100 m du Centre de loisirs
- Voutré : dans les locaux
- Site du Gué de Selle : restaurant collectif du Centre d'Hébergement sportif

Les repas seront facturés à la CCPE par les communes de St Christophe et Voutré. Une convention entre les communes d'accueil et la CCPE fixera les modalités de préparation, service et facturation des repas.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

- **APPROUVE** à l'unanimité le dispositif organisationnel des Centres de Loisirs Sans Hébergement tel qu'il est présenté ci-dessus
- **DEFINIT** de la manière suivante les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2005.
 

- accueil garderie :	0,38 € / ½ heure (4 ½ heures/ jour)
- journée Centre de Loisirs :	4,90 € (ressortissant CAF et MSA)
- demi-journée Centre de Loisirs :	2,60 € (ressortissant CAF et MSA)
- repas :	2,78 €
- **AUTORISE** les moyens de paiements suivants :
  - numéraires
  - chèques
  - bons remis par les organismes d'allocations familiales CAF et MSA
  - tickets CDPA (Direction Solidarité 53)
  - tickets collectif alerte
- **APPROUVE** le contenu de la convention de mise à disposition des locaux à passer avec les communes de ST CHRISTOPHE DU LUAT et VOUTRE et autorise le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cette convention.
- **APPROUVE** le contenu de la convention de mise à disposition du "service de nettoyage" à passer avec les communes de ST CHRISTOPHE DU LUAT et VOUTRE et autorise le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cette convention.
- **APPROUVE** le contenu de la convention pour la fourniture et vente de repas à passer avec les communes de ST CHRISTOPHE DU LUAT et VOUTRE et autorise le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cette convention.
- **AUTORISE** la création des emplois suivants et modifie en conséquence le tableau des effectifs :
  - 1 adjoint d'animation titulaire du BAFD (ou équivalent) à temps incomplet
  - 6 agents d'animation titulaires du BAFA (ou équivalent) à temps incomplet

- **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer la convention de mise à disposition à la CCPE de l'agent inscrit au tableau des effectifs de la Commune de ST CHRISTOPHE DU LUAT pour effectuer la mission de Directeur de Centre de Loisirs de ST CHRISITOPHE DU LUAT, géré par la CCPE.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Atelier n° 1 : Parc d'Activités Raoul Vadepied**

Monsieur le Président rappelle qu'il est depuis toujours en contact avec Monsieur DUPOUTS de la société TED TID SA, en vue de l'implantation d'une nouvelle entreprise dans l'atelier n° 1 du parc d'activités de CHATRES LA FORET.

Le projet est de vendre à une S.C.I. constituée à cet effet le bâtiment industriel et le terrain attenant ci-après désigné :

Monsieur le Président précise que le compromis doit être signé le 16 septembre sous réserve de précisions sur le montant des aides régionales.

### **Localisation**

- parc d'activités Raoul Vadepied – 53600 CHATRES LA FORET
- parcelle cadastrée B n° 338 pour une superficie totale de la parcelle de 3 897 m<sup>2</sup>

### **Composition du bâtiment**

- superficie totale du bâtiment : 1 435 m<sup>2</sup> dont 730 m<sup>2</sup> d'atelier, 300 m<sup>2</sup> de stockage et 405 m<sup>2</sup> d'annexes (bureaux, sanitaires, locaux sociaux)

### **Prix**

- le bâtiment et le terrain attenant (parcelle B n° 338) est proposé pour le prix de 230 000 €uros
- tous les frais liés à cette acquisition sont supportés par l'acheteur

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 04 octobre 2004.

- **DECIDE** à l'unanimité de vendre à une S.C.I. constituée à cet effet le bâtiment industriel et le terrain attenant situé sur la commune de CHATRES LA FORET et cadastré B 338 pour un montant de 230 000 €.
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront supportés par l'acheteur.
- **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer toutes les pièces de l'acte de vente, nécessaires à la réalisation de cette vente.

## FINANCES

### **☞ Décision modificative n° 2**

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président expose à l'assemblée les modifications à apporter au budget primitif 2005, suite aux nouvelles décisions suivantes :

#### **Budget Principal**

##### **Section fonctionnement**

###### *Dépenses :*

- nouveaux crédits pour assurer le fonctionnement des centres de loisirs (20 500 €)
- augmentation crédits des frais de personnel pour :
  - a/ embauche personnel animateur (22 000 €)
  - b/ embauche personnel temporaire (remplacement congés maternité au service administratif, congé maladie au jardin aquatique, besoin saisonnier au site du Gué de Selle et jardin aquatique) crédits qui n'ont pas été inscrits au budget primitif (23 500 €)
  - c/ revalorisation par le gouvernement des bas salaires (+ 5 % au 1<sup>er</sup> juillet du minimum garanti) (11 250 €)
  - d/ maintien en activité d'un agent avant sa mise en retraite d'office pour raisons médicales (4 250 €)
  - e/ régularisation 2004 de la cotisation à la C.N.P. (assurance pour maladie, accident du travail, invalidité et décès) (5 000 €)
  - f/ mise à disposition personnel DDE pour aide à la gestion et le suivi de la voirie communautaire (4 000 €)
- transfert des crédits prévus à l'investissement pour la mise en place du plan de gestion durable du site du Gué de Selle et de ceux inscrits pour l'étude de la voie de contournement Evron / Châtres la Forêt (82 000 €)
- écriture d'ordre suite à la cession du terrain Impasse St Jacques à Evron (20 000 €)

###### *Recettes :*

- inscription des crédits pour les droits d'entrée aux Centres de Loisirs (10 000 €)
- transfert de la subvention inscrite à l'investissement pour le financement du plan de gestion durable du site du Gué de Selle (12 950 €)
- écriture d'ordre suite à la cession du terrain impasse St Jacques à Evron (20 000 €)

##### **Section investissement**

###### *Opération n° 2 : Rénovation et extension du Jardin Aquatique :*

Ajustement des crédits selon les derniers marchés de travaux signés et les confirmations d'attribution des subventions Régionales (Equipement structurel et bonus Contrat Territorial Unique) et d'Etat (Dotation Globale d'Equipement).

###### *Opération n° 101 : Liaison pour piétons, cycles et équestres Evron / Mézangers :*

Inscription de crédits pour acquisition et bornage des terrains.

*Opération n° 102 : Gué de Selle – aménagements divers :*

Transfert des crédits à la section fonctionnement pour la mise en place du plan de gestion durable du site du Gué de Selle.

*Opération n° 125 : Acquisitions matériel et mobilier :*

Inscription de crédits pour l'achat du mobilier nécessaire à la mise en place des centres de loisirs.

*Opération n° 402 : Voie de contournement Evron / Châtres la Forêt :*

Transfert des crédits à la section fonctionnement.

*Opération n° 501 : Voirie communautaire de 2005 :*

Ajustement des subventions selon les coûts des travaux.

*Opérations financières :*

Ecritures d'ordre pour cession terrain Impasse St Jacques et immobilisations des frais d'études du Jardin Aquatique.

Réduction de l'avance pour le budget annexe Parc d'Activités R. Vade pied, suite à la vente de la maison de "La Bruyère" à Châtres la Forêt.

**Budgets annexes**

Ateliers Relais : modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2004 en l'attente de la réalisation de l'emprunt pour les bâtiments EPI d'Evron.

Parc d'Activités R. Vade pied : ajustement des crédits et de l'avance financière en fonction du montant de la vente de la maison de "La Bruyère" à Châtres la Forêt.

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES**Budget Principal**Section fonctionnement

<i>ARTICLE</i>	<i>FONCTION</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
60623	422	Alimentation		11 500,00
606321	422	Matériel pédagogique		3 000,00
617	01	Etudes (voie de contournement Evron / Châtres)		55 000,00
6188	414	Assistance Technique (plan gestion Gué de Selle)		20 500,00
6218	020	Personnel extérieur		3 000,00
6226	414	Honoraires		6 500,00
6247	422	Transport enfants		6 000,00
64111	020	Personnel titulaire		10 000,00
64131	020	Personnel non titulaire		34 000,00
6451	020	Cotisations URSSAF		8 000,00
6453	020	Cotisations retraite		7 500,00
6454	020	Cotisations ASSEDIC		2 500,00
6455	020	Cotisations CNP		5 000,00
675*	01	Valeur comptable immobilisation cédée		20 000,00
706325	422	Entrées Centres Loisirs	6 500,00	
7067	422	Repas Centres Loisirs	3 500,00	
7472	414	Subvention Régionale (CRAPE)	12 950,00	
776*	01	Différence sur cession immobilisation	20 000,00	
023*	01	Virement à la section investissement		53 050,00
Total Décision Modificative n° 2			42 950,00	245 550,00
Pour mémoire Budget Primitif			5 613 867,53	5 365 925,60
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			49 585,00	23 320,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>			<b>5 706 402,53</b>	<b>5 634 795,60</b>

\* (écriture d'ordre)

Section investissement

<i>Opéra-tion</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
1	021*	01	Virement de la section fonctionnement	53 050,00	
1	192*	01	Différence sur cession immobilisation		20 000,00
1	2115*	01	Sortie immobilisation	20 000,00	
1	27638	01	Avance (pour budget Parc d'Activités)		- 13 500,00
1	2031*	01	Immobilisation frais d'études	22 000,00	
	2033*	01	Immobilisation frais d'insertion	14 000,00	
2	2313	413	<u>Rénovation - extension du Jardin Aquatique</u>		111 000,00
	1322	413	Subventions Région des Pays de la Loire	500 800,00	
	1328	413	Subventions sollicitées (prévues 700 000)	- 531 300,00	
	1341	413	Subvention D.G.E.	30 500,00	
101	2314	824	Liaison Evron / Mézangers		40 000,00
102	2031	414	<u>Plan gestion durable Gué de Selle</u>		- 23 000,00
	1322	414	Subvention régionale (CRAPE)	- 15 100,00	
125	2184	422	Mobilier (Centres de Loisirs)		10 000,00
402	01	2031	Voie contournement Evron / Châtres la Forêt		- 50 000,00
501	1323	01	<u>Voirie communautaire</u>		
	1341	01	Subvention Conseil Général	- 3 450,00	
			Subvention D.G.E.	4 000,00	
Total décision modificative n° 2				94 500,00	94 500,00
Pour mémoire Budget Primitif				5 944 233,53	5 944 233,53
Pour mémoire décisions modificatives précédentes				36 000,00	36 000,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>				<b>6 074 733,53</b>	<b>6 074 733,53</b>

\* (écriture d'ordre)

**Budgets annexes****Ateliers Relais**Section fonctionnement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
023*	Virement à la section investissement		- 104 747,90
002	Excédent 2004 reporté	- 104 747,90	
Total Décision Modificative n° 2		- 104 747,90	- 104 747,90
Pour mémoire Budget Primitif		410 387,90	410 387,90
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		/	/
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>305 640,00</b>	<b>305 640,00</b>

\* (écriture d'ordre)

Section investissement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
021*	Virement à la section fonctionnement	- 104 747,90	
1068	Excédent fonctionnement 2004 capitalisé	104 747,90	
	Total Décision Modificative n° 2	0,00	0,00
	Pour mémoire Budget Primitif	1 396 716,18	1 396 716,18
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	0,00	0,00
	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 396 716,18</b>	<b>1 396 716,18</b>

\* (écriture d'ordre)

**Parc d'Activités R. Vadepied**Section fonctionnement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
7015	Vente (La Bruyère)	53 500,00	
7133*	Variation stock		53 500,00
	Total Décision Modificative n° 2	53 500,00	53 500,00
	Pour mémoire Budget Primitif	365 643,50	112 022,00
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>419 143,50</b>	<b>165 522,00</b>

\* (écriture d'ordre)

Section investissement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
3355*	Variation stock	53 500,00	
1641	Emprunt	- 40 000,00	
16874	Avance du budget principal	- 13 500,00	
	Total Décision Modificative n° 2	0,00	/
	Pour mémoire Budget Primitif	204 809,60	458 431,10
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>204 809,60</b>	<b>458 431,10</b>

\* (écriture d'ordre)

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

-  **APPROUVE** l'exposé du Président,
-  **ADOPTE** la décision modificative n° 2 selon le détail ci-dessus.

## **☞ Délibérations et exonérations fiscales**

### **Exonération fiscale pour certaines entreprises de spectacle.**

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1464 A du code général des impôts qui permettent d'exonérer de taxe professionnelle, partiellement ou totalement, la part lui revenant.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

- **DECIDE** d'exonérer de taxe professionnelle les établissements de spectacles cinématographiques qui réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2 000 entrées dans des communes de moins de 100 000 habitants à hauteur de 66 %.

Monsieur le Président est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **Exonération fiscale : abattement sur la base d'imposition de taxe professionnelle pour les diffuseurs de presse.**

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1464 A quater du code général des impôts qui permettent d'accorder aux mandataires des messageries de presse inscrits au Conseil Supérieur des messageries de presse un abattement sur la base d'imposition à la taxe professionnelle de leur établissement principal.

Il rappelle que cet abattement ne s'applique pas aux établissements secondaires des redevables concernés.

*Le Conseil Communautaire constatant les difficultés actuelles du réseau des diffuseurs de presse, après en avoir délibéré :*

- **DECIDE** à l'unanimité d'accorder aux diffuseurs de presse, pour la part qui lui revient, un abattement de 1 600 euros sur la base d'imposition à la taxe professionnelle de leur établissement principal.

Il charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **☞ Portail AMF (Association des Maires) pour marchés publics**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Code des Marchés Publics oblige les communautés de communes à soumettre à la concurrence la passation de leurs marchés publics de plus de 4 000 € H.T. Pour les marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant de 4 000 à 90 000 € H.T., le Code ne définit pas les modalités de publicité, mais précise seulement qu'elles doivent être « adaptées au montant et à la nature des travaux, fournitures ou services en cause ».

Afin d'aider les communautés de communes à sécuriser leurs procédures de commande à un moindre coût, tout en proposant aux entreprises du département un espace de consultation élargi avec le soutien des chambres consulaires et de la CAPEB, l'Association des Maires de la Mayenne a mis en place un portail Internet départemental intitulé « achats-publics53 » permettant l'hébergement des annonces concernant ces marchés publics, moyennant un tarif forfaitaire annuel de 450 € TTC.

Ce tarif, calculé sur la base d'un engagement jusqu'au 31 Décembre 2006, inclut la publication d'un nombre illimité d'annonces et le bénéfice d'une assistance technique, notamment pour la mise en ligne des annonces.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes à ce service qui sera géré par une association créée pour la circonstance entre les associations des maires de la Mayenne et du Maine et Loire, qui mutualisent leurs moyens pour proposer ce service commun, personnalisé pour chaque département, à leurs adhérents respectifs.

*Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,*

- **DECIDE** la souscription de la Communauté de Communes jusqu'au 31 décembre 2006 au portail « achats-publics53 » aux conditions proposées, soit 450 € TTC par an, donnant droit à une utilisation illimitée du service et à une assistance technique. Une copie de la présente délibération sera adressée à l'Association des Maires de la Mayenne afin de formaliser l'accord de la Communauté de Communes.

### **☞ Tarifs des cours de gymnastique**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que pendant la fermeture du Jardin Aquatique (du 1<sup>er</sup> septembre 2005 à juin 2006), les Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives (maîtres nageurs) effectueront des prestations pour le compte de certaines associations et remplaceront les activités d'aquagym par des activités de gymnastique volontaire.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,*

- **FIXE** à l'unanimité les tarifs de la manière suivante pendant la durée de fermeture du Jardin Aquatique
  - gymnastique volontaire pour le compte d'une association : 15 € de l'heure.
  - gymnastique volontaire en remplacement de l'activité aquagym : 15 € par participant pour un cycle de 10 séances.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Etude des déplacements interurbains dans le Pays d'Evron**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le contexte qui a motivé le lancement de cette étude, et ces objectifs.

#### **Contexte**

L'activité économique importante développée notamment par les établissements SOCOPA, par la fromagerie BEL, l'entreprise HOWMET CIRAL et tout le réseau des PME, génère un trafic important notamment pour ce qui concerne les poids lourds.

Ce trafic est largement augmenté par les fréquents passages des véhicules poids lourds de l'entreprise "Dolomie" à Neau, des "Carrières" de Voutré et de l'entreprise de travaux publics CHAPRON à Ste Gemmes le Robert.

En outre, la RD 20 qui part de Château-Gontier jusqu'à Alençon, traverse le Pays d'Evron, et notamment la commune de Châtres la Forêt. Afin de diminuer le trafic au sein du bourg, il est prévu de dévier la RD 20 qui passerait au Nord Ouest d'Evron. Le contournement envisagé concerne les communes d'Evron, de Châtres la Forêt et de St Christophe du Luat.

L'agglomération évronnaise de plus de 8 000 habitants est actuellement dotée d'une voie de contournement sur sa partie sud et est.

Compte tenu du trafic actuel, l'aménagement d'une voie de contournement qui ceinture complètement l'agglomération évronnaise devient de plus en plus nécessaire. Au préalable la Communauté de Communes souhaite mener les études nécessaires.

#### **Descriptif de l'étude**

Avant de déterminer le tracé exact de la déviation, les élus de la Communauté de Communes souhaitent dans un premier temps engager une étude sur les déplacements sur le Pays d'Evron. Cette étude a pour objet principal l'évaluation des flux routiers (poids lourds) essentiellement dus à l'activité économique d'Evron (SOCOPA – BEL) et des carrières de Voutré et de Neau. En outre ce serait l'occasion également de prendre en compte les déplacements des particuliers liés à l'urbanisation d'Evron et des communes périphériques. L'étude serait réalisée pour la fin de l'année 2005.

Dans un second temps, une deuxième étude serait menée dont l'objectif est de prédéterminer un tracé de contournement de l'agglomération de Châtres la Forêt pour la RD 20 et d'étudier l'hydraulique de l'espace compris entre ce futur tracé routier et l'agglomération évronnaise. L'étude serait réalisée au cours de l'année 2006.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour cette étude auprès de 7 cabinets.

2 ont répondu :

- CETE de NANTES
- DYNALOGIC de PARIS

Monsieur le Président précise que cette étude nécessite une enquête près de tous les véhicules qui entreront ou sortiront de la ville d'ÉVRON entre 16 H 00 et 19 H 00.

La C.C.P.E. peut avoir le concours gratuit des services de la Gendarmerie, sous réserve qu'elle puisse simultanément effectuer une opération de police routière.

*Le Conseil Communautaire, après avoir examiné les propositions des deux cabinets d'étude,*

- considérant que la proposition du cabinet DYNALOGIC est plus complète dans son descriptif et son estimatif.
- **DECIDE** à l'unanimité de retenir la proposition du cabinet DYNALOGIC – 132, rue du Faubourg St Denis – 75010 PARIS pour un montant de 38 000 € H.T.
- **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer le contrat correspondant avec le Cabinet DYNALOGIC.
- **DECIDE** de ne pas donner suite à la proposition de la Gendarmerie pour ne pas créer un climat susceptible d'influencer la fiabilité des résultats de cette enquête.

### **🚶 Liaison piétonne, cycliste et équestre Evron → Site du Gué de Selle**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la liaison piétonne, cycliste et équestre Evron Site du Gué de Selle à MEZANGERS, Monsieur le Président présente l'avancement du dossier en ce qui concerne les acquisitions foncières à réaliser.

Propriétaire	Exploitant	Emprises négociées (m <sup>2</sup> )	Longueur du chemin à créer (m)	Observation
<b>Mr COSSON Maurice</b> 24 rue des Près 53600 EVRON	<b>EARL de la Chotardière</b> "La Chotardière" 53600 MEZANGERS	570	95	promesse de vente signée
<b>Mr Mme LECLERC Yvan</b> "La Chotardière" 53600 MEZANGERS	<b>EARL de la Chotardière</b> "La Chotardière" 53600 MEZANGERS	1 720	285	promesse de vente signée
<b>Mme D'ALES</b> Le Château 14670 SAINT PAIR	<b>Mr BARBIER Pascal</b> "L'Ornière" 53600 EVRON	4 400	615	en attente de signature
<b>Mme CARTERON M.-Dominique</b> Ferme du Bas Manoir 14760 BRETTEVILLE S/ODON Contact : Mr DE PONTAVICE Cabinet AUMOND-GIBON 58 rue St Jean - 14000 CAEN				
<b>Mme HARDY Denise</b> <b>Melle HARDY Isabelle</b> 9 rue Carnot – 53600 EVRON Contact : Me PAILLER, Notaire à EVRON	<b>Mr BARBIER Pascal</b> "L'Ornière" 53600 EVRON	2 445	330	en attente de signature
<b>Mr FOUCAULT Michel</b> 37 rue Denis Papin 53600 EVRON	<b>Mr FOUCAULT Michel</b> 37 rue Denis Papin 53600 EVRON	1 480	190	Promesse d'échange + promesse de vente signée
<b>Mr Mme LECHAT Georges</b> "La Gandonnière" 53600 MEZANGERS	<b>GAEC de la Cujonnière</b> 53160 HAMBERS			Promesse d'échange + promesse de vente signée
<b>Mr SEVIN Gérard</b> "La Gaitrie" 72240 TENNIE	<b>Mr ROULAND Denis</b> "Dinard" 53600 EVRON	5 818	70	promesse de vente signée
<b>Mr ROULAND Denis</b> "Dinard" 53600 EVRON	<b>Mr ROULAND Denis</b> "Dinard" 53600 EVRON	62 212	260	promesse de vente signée
<b>Mr Mme BLANCHARD Ernest</b> "Le Grand Verger" 53600 EVRON	<b>GAEC de la Geslinière</b> 3 rue de la Libération 53600 EVRON	7 000	600	promesse de vente signée
		<b>85 645</b>	<b>2 445</b>	

*Le Conseil Communautaire,*

- après avoir pris connaissance,
- après en avoir délibéré,
- **DECIDE** à l'unanimité de procéder dès maintenant aux acquisitions de terrains suivantes :

1/ Acquisition près de Monsieur et Madame BLANCHARD Ernest – Le Grand Verger – 53600 EVRON, de la partie nécessaire à l'emprise de ce chemin sur les parcelles A 262, A 263, A 266, A 304, suivant le document d'arpentage établi par le géomètre.

2/ Acquisition près de Monsieur ROULAND Denis – Dinard – 53600 EVRON

- de la parcelle A 279 sur Evron pour une superficie de 6ha 22a 12ca
- de la parcelle A 96 sur Evron, déduction faite de la partie délimitée par le géomètre sur cette parcelle A 96 située en bordure de la parcelle A 274, suivant le document d'arpentage établi par le géomètre.

3/ Acquisition près de Monsieur SEVIN Gérard – La Gaitrie – 72240 TENNIE de la parcelle A 277 sur Evron pour une superficie de 58a 18ca.

4/ Acquisition près de Monsieur FOUCAULT Michel – 37 rue Denis Papin – 53600 EVRON de la partie de terrain nécessaire à l'emprise du chemin à aménager, sur la parcelle C 188 sur Mézangers, suivant le document d'arpentage établi par le géomètre.

Cette acquisition sera effectuée dès lors que les échanges de terrains prévus entre Monsieur FOUCAULT Michel et Monsieur et Madame LECHAT – La Gandonnière – 53600 MEZANGERS auront été réalisés.

5/ Acquisition près de Madame HARDY Denise et Mademoiselle HARDY Isabelle de la partie de terrain nécessaire à l'emprise du chemin à aménager sur la parcelle C 181 à Mézangers suivant le document d'arpentage établi par le géomètre.

- **DECIDE** que le tarif d'achat du terrain est fixé à 0,381 €/le m<sup>2</sup>.
- **DECIDE** que les frais de géomètre et les frais de rédaction des actes notariés seront à la charge de la Communauté de Communes du Pays d'Evron.
- **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer tous les documents et les actes nécessaires à la réalisation de ces acquisitions de terrains.

## **☞ Energies renouvelables**

Une réunion publique aura lieu à ST GEORGES SUR ERVE le jeudi 29 Septembre 2005 à 20 H 30.

### **SERVICES A LA PERSONNE**

#### **☞ Secours Alimentaire : compte rendu de la réunion de la commission n° 3 du 04 juillet 2005**

Madame LORY, responsable adjointe de la Commission "Services à la Personne" présente le compte rendu de la réunion du 04 juillet 2005 consacrée au secours alimentaire.

#### **Bilan 2005**

Les aspects essentiels sont les suivants :

Le bilan de la saison Septembre 2004 → Juin 2005 est positif.

Les pics de fréquentation sont de l'ordre de 60 familles (en mai 2005).

En moyenne 4 à 5 familles inscrites sont absentes lors de la distribution.

Baisse très nette de la fréquentation pendant la période d'ouverture des "Restos du Cœur" (environ 15 familles inscrites).

La participation de 1 € ou 2 € par famille est bien perçue.

Le montant de la collecte est de l'ordre de 2 250 € et a permis à certaines dates marquantes (Noël, ...) de faire un geste très apprécié.

Mme CALMELS de Antenne Solidarité 53 informe également que des réunions sont actuellement organisées avec les Responsables de la Banque Alimentaire de Laval pour harmoniser les critères d'attribution.

Il est rappelé également la visite de l'épicerie sociale à MAYENNE.

La question se pose de la mise en place d'une telle structure à EVRON.

Les bénévoles du Secours Alimentaire trouvent cette démarche intéressante. Elle est certainement plus positive et responsabilisante pour les familles accueillies.

Toutefois, Mme TAROT et Mme THIBAUT déclarent que la mise en place d'une épicerie sociale nécessite un réseau de bénévoles beaucoup plus important, avec probablement une implication en temps de présence hebdomadaire plus important également.

La réflexion sur cette mise en place sera poursuivie au cours de l'année 2005.

Une réunion sera faite en Septembre ou Octobre avec plusieurs associations intervenant dans le secteur social pour voir s'il est possible d'établir et renouveler (en cas de besoin) le réseau de

bénévoles (secours catholique, R.E.R.S., F.J.T. Présidents des clubs du 3<sup>ème</sup> Age, La Boule d'Or, ou toutes personnes susceptibles d'être intéressées par cette action).

Mr ROCTON propose également que la CCPE puisse apporter sa contribution pour prendre en charge toutes les tâches administratives et comptables d'une telle organisation. Cette mesure destinée à alléger de manière importante la charge de travail des bénévoles peut constituer un élément important dans la progression de ce dossier.

*Le Conseil Communautaire invite la Commission "Services à la Personne" à poursuivre la réflexion dans ce sens.*

### **☞ Convention Mission Locale Emploi**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de renouvellement de convention fixant les modalités de partenariat entre la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Laval et de la CCPE pour une durée de trois ans.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

- **APPROUVE** à l'unanimité les termes de cette convention
- **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cette convention qui couvre les années 2005 – 2006 – 2007.



## CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE CTU

### **Lancement du CTU sur le territoire du SVET**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Contrat Régional de Développement CRD porté par le SVET arrive à échéance le 30 septembre 2005.

En conséquence, le SVET doit d'ores et déjà solliciter la Région afin de lancer un C.T.U. et il invite les Communautés de Communes adhérentes à approuver le lancement de ce C.T.U.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

-  **APPROUVE** à l'unanimité le lancement du C.T.U. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005,
-  **CONFIRME** l'inscription des dossiers suivants dans le C.T.U.

- maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes du Pays d'Evron
  - ⇒ rénovation et extension du Jardin Aquatique
  - ⇒ étude des déplacements interurbains au sein du Pays d'Evron afin de réaliser une voie de contournement au Nord Ouest d'Evron
  - ⇒ mise en valeur du site des Carrières de Voutré
- maîtrise d'ouvrage Mairie d'Evron
  - ⇒ construction d'un centre socio culturel

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Modification du tableau des effectifs**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 :
  - 1 poste d'agent technique qualifié à temps incomplet (80 % d'un temps complet)
  - 1 poste d'agent technique qualifié à temps incomplet (73 % d'un temps complet)
- **DECIDE** de supprimer à compter de cette même date :
  - 1 poste d'agent d'entretien qualifié à temps incomplet (80 % d'un temps complet)
  - 1 poste d'agent d'entretien qualifié à temps incomplet (73 % d'un temps complet)

### **Indemnités astreintes**

Monsieur le Président propose qu'une nouvelle délibération soit prise pour repréciser la tarification et les agents bénéficiaires du dispositif relatif aux indemnités d'astreintes conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2005-542 du 19 mai 2005.

La tarification est la suivante :

- pour une semaine complète : forfait de 145,80 €
- pour une nuit entre le lundi et le samedi ou la nuit suivant un jour de récupération : 9,80 €
- pour un week-end du vendredi soir au lundi matin : 106,60 €
- pour le samedi : 34 €
- pour le dimanche ou un jour férié : 42,30 €
- pour le samedi 12 heures au lundi matin : 86,10 € (34 + 42,30 + 9,80)

Les agents concernés sont les agents technique :

- ♦ tous les grades du cadre d'emploi des agents d'entretien
- ♦ tous les grades du cadre d'emploi des agents techniques
- ♦ tous les grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise
- ♦ tous les grades du cadre d'emploi des contrôleurs de travaux

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'exposé du Président,
- **DECIDE** l'application de ces nouveaux barèmes et des actualisations futures au personnel de la filière technique à compter du 01 juillet 2005,
- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace les précédentes délibérations relatives à l'attribution de l'indemnité d'astreinte.

### **Déplacements et missions du personnel**

Monsieur le Président propose d'actualiser les délibérations relatives aux modalités de remboursement au personnel des frais occasionnés lors des déplacements professionnels (frais de transport, repas et hébergement).

Ce régime d'indemnisation est basé sur les dispositions du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 calqué sur le texte spécifique aux fonctionnaires d'Etat.

Personnel concerné (dans le cadre du travail, formation, examens et concours professionnels, réunions, congrès, salons, foires, mises à disposition, ...).

Ensemble du personnel titulaire, stagiaire, contractuel, temporaire, vacataire ainsi que le personnel employé dans le cadre des emplois aidés par l'Etat (contrat d'adaptation à l'emploi, d'avenir, emploi jeunes...) bénéficiaire d'un ordre de mission et éventuellement autorisation d'utilisation du véhicule personnel, l'agent devant souscrire l'assurance correspondante.

### **Modalités d'indemnisation**

- **déplacements :**

Utilisation du véhicule personnel

⇒ Frais kilométriques : sur la base du barème en vigueur

Ils seront calculés sur la distance de la résidence administrative située à Espace Coëvrons à CHATRES LA FORET jusqu'au lieu de mission de l'agent. Toutefois, les frais kilométriques seront calculés sur la distance entre le domicile et le lieu de mission lorsque celle-ci sera plus courte que la distance entre la résidence administrative et le lieu de mission.

⇒ Frais de péage (autoroute, parking) : sur la base du coût réel (présentation des tickets)

Utilisation transport en commun

sur la base du coût réel (présentation titre de transport)

- **repas :**

Selon le barème en vigueur (15,25 €), sauf pour les repas pris dans le territoire de la CCPE 12 € (actualisé sur les mêmes bases que le barème en vigueur).

- **hébergement :**

Selon le barème en vigueur.

### **Modalités de mandatement**

L'agent présentera un état de frais signé accompagné de l'ordre de mission et des pièces justificatives mentionnées ci-dessus.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'exposé du Président,
- **DECIDE** l'application de ces nouvelles dispositions à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2005,
- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace les précédentes délibérations relatives à ces indemnités.

## **☞ Contrats de travail aidés – autorisation de création**

- **CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)**
- **CA (Contrat d'Avenir)**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les nouveaux contrats des plans de cohésion sociale, et notamment les contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) et les contrats d'avenir (C.A.)

*Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des modalités de ces types de contrat, et après en avoir délibéré :*

- Considérant que la Communauté de Communes doit favoriser l'embauche des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales.
- **DONNE** son accord pour le recrutement de 6 postes dans le cadre de contrat d'accompagnement dans l'emploi ou de contrat d'avenir.
- **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer les conventions et contrats correspondants.

## **☞ Mise à disposition du personnel du Jardin Aquatique**

Il est précisé aux membres du Conseil Communautaire que pendant la période de fermeture du Jardin Aquatique, la C.C.P.E. répond positivement aux sollicitations suivantes de mise à disposition du personnel (maîtres nageurs) :

- Mairie d'ERNEE : piscine (du 12 septembre au 30 novembre 2005)
- Mairie de MAYENNE : piscine (du 12 septembre au 30 septembre 2005)
- Fédération Française du Sport Adapté (du 26 septembre au 30 septembre 2005)
- C.E.M.E.A. (du 17 au 21 septembre 2005)
- S.V.E.T. DES COEVRONS : Animations sportives (du 1 octobre au 31 décembre 2005)

## QUESTIONS DIVERSES

### **☞ Prochaine réunion des industriels**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la prochaine réunion des industriels se tiendra le mercredi 28 septembre à 18 Heures.

L'objectif est de créer un club de chefs d'entreprises, avec pour mission :

- de mieux se connaître entre chefs d'entreprises
- de partager et discuter sur des préoccupations communes – mise en relation des compétences
- de créer une dynamique et la maintenir
- d'apporter un soutien et favoriser l'intégration des jeunes créateurs d'entreprises

Cette prochaine réunion sera également consacrée à l'environnement et ses aspects normatifs.

*Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.*

### **☞ Photographies aériennes**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une série de photographies aériennes ont été prises par la Société AIR CLICHE sur le territoire du Pays d'Evron, notamment :

- les agglomérations
- les zones d'activités – sites SOCOPA et BEL – Carrières de Voutré – Chaux et Dolomie de Neau
- le site du Gué de Selle
- le site du Mont Rochard

Ces photographies seront présentées lors d'une prochaine réunion.

La séance a été levée à 22 H15.

Le Secrétaire de séance,

C. ROSSIGNOL

Le Président,

G. ROCTON